

## NOTE AUX EXAMINATEURS

### Le cadre de l'épreuve (phases 2 et 3) :

Les phases 2 et 3 de l'épreuve prennent appui sur le dossier professionnel préparé par le candidat.

Il s'agit de tests pratiques et d'une présentation :

- d'activités de réception-mise en stock

OU

- de déstockage-expédition réalisés,

suivis d'un entretien avec les interrogateurs à partir des éléments du dossier.

Ce dossier comporte un livret de stage ou d'apprentissage ou une attestation de formation en entreprise qui mentionne les types d'activités menées et leur durée respective.

Quel que soit le lieu où se déroulent les deux phases de cette épreuve (lieux de stage, d'apprentissage, établissement de formation), l'évaluation est assurée par deux examinateurs dont un professeur (ou un formateur) de la spécialité et, si possible, un professionnel du secteur considéré. Aucun des évaluateurs n'aura été formateur ou tuteur de stage ou maître d'apprentissage du candidat.

### Le déroulement des phases 2 et 3 l'épreuve :

#### 1. Avant les phases 2 et 3 de l'épreuve :

En centre d'examen, l'épreuve peut être organisée de la manière suivante :

Jour 1 :

|                   |  |
|-------------------|--|
| 8 h - 9 h 30      | Prise de connaissance des dossiers                         |
| 9 h 30 - 9 h 55   | Candidat n° 1 : phase 2 « <i>réception-mise en stock</i> » |
| 9 h 55 - 10 h 05  | phase 3 « <i>entretien</i> »                               |
| 10 h 05 - 10 h 15 | Évaluation du candidat n° 1                                |
| 10 h 15 - 10 h 40 | Candidat n° 2 : phase 2 « <i>déstockage-expédition</i> »   |
| 10 h 40 - 10 h 50 | phase 3 « <i>entretien</i> »                               |
| 10 h 50 - 11 h    | Évaluation du candidat n° 2 ... etc                        |

Préalablement au déroulement des phases 2 et 3 de l'épreuve, les examinateurs prennent connaissance des dossiers. Ils en évaluent le contenu, la mise en forme, s'assurent de leur conformité à l'aide de la *grille EP2-CP-C page 2* et proposent une note sur 20 points.

En cas d'absence de dossier dûment constitué (partie administrative et/ou partie technique) le candidat ne peut être admis à subir l'épreuve.

## 2. Le déroulement :

**Phase 2** : Pratique de la réception-mise en stock OU du déstockage-expédition (20 minutes maximum)

La commission d'interrogation choisit la partie d'opération à réaliser

- soit réception-mise en stock
- soit déstockage-expédition

a) Réception-mise en stock : Les examinateurs utilisent les quatre thèmes de « réception-mise en stock » successivement. Ils remettent au candidat :

- le thème,
- le rapport d'anomalies,
- le bon de commande,
- le bon de livraison,
- le colis

qui le concernent et lui laissent 5 minutes pour prendre connaissance de l'ensemble.

Le candidat est chargé :

- d'effectuer les contrôles qualitatif et quantitatif de la réception
- d'enregistrer les entrées en stock
- de procéder à la mise en stock des produits
- de compléter le document de rapport d'anomalies

b) Déstockage- expédition :

Les examinateurs utilisent les quatre thèmes de « déstockage-expédition des produits » successivement.

Ils remettent au candidat :

- le thème,
- le bon de préparation de commande,
- le rapport d'anomalies,
- le jeu d'étiquettes

qui le concernent et lui laissent 5 minutes pour prendre connaissance de l'ensemble.

Un examinateur remet la télécopie préparée par le centre d'examen comportant la liste de pièces à traiter.

Le candidat est chargé :

- de préparer la commande,
- de la mettre à disposition pour expédition.

A l'issue de la phase 2 de cette épreuve, les évaluateurs se concertent et construisent le profil de la *grille EP2-CP-B, page 2* : ils proposent une note sur **40 points**.

**Phase 3 : Entretien sur les fiches techniques du dossier (10 minutes maximum)**

La fiche n° 4 sur les « documents d'expédition des colis » OU la fiche n° 5 sur « l'inventaire réalisé » sert de support à un entretien.

Lors de la prise de connaissance des dossiers, les examinateurs ont défini les types de questions à poser.

Les critères d'évaluation sont regroupés sur la *grille EP2-CP-C, page 3*. Les interrogateurs construisent le profil et proposent une note sur 30 points.

*Remarque :*

Si un candidat n'a pas présenté de fiche n° 4 et/ou n° 5, il est pénalisé dans l'évaluation du dossier. Si l'une des deux fiches est proposée, il est interrogé à partir de celle-ci. Si aucune ne figure dans le dossier, il ne peut être interrogé et se voit attribuer la note de 00/30.

### **3. Fin de l'épreuve :**

A la fin de l'épreuve, les différentes notes sont reportées sur la *grille récapitulative EP2-CP-D* afin de proposer une note sur 20.

Les notes intermédiaires ou terminales ne sont, à aucun moment de l'épreuve, communiquées au candidat.